



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/29
14 avril 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-douzième réunion
Montréal, 12 – 16 mai 2014

PROPOSITION DE PROJET : IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)

PNUD/Allemagne/PNUE/
ONUDI

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS
Iran (République islamique d')**

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	Allemagne, PNUD (agence principale), PNUE, ONUDI

(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2012	376,3 (tonnes PAO)
--	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2012		
Substances chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisations en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-141b		115,5		94,4					209,9
HCFC-22		1,5		79,3	86,0				166,7

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010 :	380,5	Point de départ des réductions globales durables :	380,5
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	101,3	Restante :	279,2

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2014	2015	Total
ONU DI	Elimination des SAO (tonnes PAO)	0,0	2,7	3,7
	Financement (\$US)	0	295 439	404 498
PNU D	Elimination des SAO (tonnes PAO)	0,0	4,7	9,5
	Financement (\$US)	0	511 625	1 025 277
Allemagne	Elimination des SAO (tonnes PAO)		2,86	2,86
	Financement (\$US)		321 326	321 326

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	380,5	380,5	342,45	342,45	342,45	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	380,5	380,5	342,45	342,45	323,42	s.o.
Financement convenu (\$US)	Allemagne	Coûts de projet	2 063 000	534 233			288 582			2 885 815
		Coûts d'appui	234 079	60 617			32 744			327 440
	PNU D	Coûts de projet	2 242 000	1 370 000	477 816		475 930			4 565 746
		Coûts d'appui	168 150	102 750	35 836		35 695			342 431
	PNUE	Coûts de projet	262 000							262 000
		Coûts d'appui	34 060							34 060
	ONU DI	Coûts de projet	1 300 000	830 000	101 450		274 827	0	0	2 506 277
		Coûts d'appui	97 500	62 250	7 609		20 612	0	0	187 971
Financement approuvé par l'ExCom (\$US)	Coûts du projet		5 867 000	2 734 233	0	0	0	0	0	8 601 233
	Coûts d'appui		533 789	225 617	0	0	0	0	0	759 406
Total du financement soumis pour approbation à la présente réunion (US \$)	Coûts du projet		0	0	579 266	0	0	0	0	579 266
	Coûts d'appui		0	0	43 445	0	0	0	0	43 445

Recommandation du secrétariat :	Pour examen individuel
--	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République islamique d'Iran, le PNUD, en qualité d'agence principale d'exécution, a soumis à la 72^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹, pour un montant total de 622 711 \$US, soit 477 816, \$US plus 35 836 \$US de frais d'appui d'agence pour le PNUD, et 101 450 \$US plus 7 609 \$US de frais d'appui d'agence pour l'ONUDI, conformément à la proposition initiale. Cette demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2014.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

2. Les principales activités à mettre en œuvre lors de la phase I du PGEH sont les suivantes : le plan sectoriel des mousses afin d'éliminer la consommation de 62,7 tonnes PAO de HCFC-141b, la reconversion d'une entreprise de fabrication d'équipements de climatisation afin d'éliminer 29,3 tonnes PAO de HCFC-22, et le plan sectoriel pour le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation qui devrait entraîner une réduction de 9,3 tonnes PAO de HCFC-22. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont décrits ci-dessous.

Activités dans le secteur de la fabrication des mousses

3. *Reconversion d'une entreprise de formulation (PNUD) :* Le mémorandum d'accord a été finalisé mais n'a pas encore été signé par l'entreprise, qui explore des solutions technologiques à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) qui soient techniquement et commercialement faisables pour ses entreprises clientes. Jusqu'à présent aucune technologie réalisable n'a été identifiée pour les conditions du pays.

4. *Reconversion de 15 entreprises du sous-secteur des mousses polyuréthanes rigides et des mousses à peau intégrée (ONUDI) :* Une entreprise (Gol Asay Sarma, 2,77 tonnes PAO) a achevé sa reconversion à la technologie à base d'hydrocarbures (HC). Trois entreprises de plus ont reçu des équipements et achèveront l'installation et la mise en service en avril 2014, et trois autres recevront l'équipement nécessaire au cours du troisième trimestre de 2014. Une entreprise supplémentaire a fini les processus d'appels d'offres, passé les commandes d'achat et devrait recevoir les équipements au cours du deuxième trimestre de 2014. La quantité totale de HCFC-141b qui sera éliminée une fois ces sept entreprises reconverties s'élève à 12,9 tonnes PAO.

5. La situation actuelle de l'industrie des mousses en République islamique d'Iran présente les caractéristiques suivantes :

- (a) Une augmentation substantielle de la consommation de HCFC-141b (de 35,7 tonnes PAO au cours des années de valeur de référence à 72,6 tonnes PAO en 2012 dans les trois plus grandes entreprises locales) utilisé dans la fabrication des mousses d'isolation pour réfrigérateurs à usage domestique (lié au fait que la production locale d'équipements a augmenté face aux coûts des appareils importés qui ont plus que triplé) et pour la fabrication de panneaux de laminés stratifiés en discontinu utilisés dans le secteur du bâtiment ;
- (b) Un déclin dans la consommation de HCFC-141b utilisé pour les composants des mousses

¹ Le PGEH de République islamique d'Iran a été approuvé par le Comité exécutif à sa 63^e réunion pour réduire la consommation de HCFC de 10 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici au 1^{er} janvier 2015.

à peau intégrée pour l'industrie automobile, qui n'augmente pas du fait de l'embargo sur les importations ;

- (c) L'utilisation de formulations à base de cyclopentane-polyol sélectionnées par quatre entreprises de mousses à peau intégrée incluses dans la phase I du PGEH n'est actuellement ni techniquement ni commercialement viable. L'utilisation de la technologie du gonflage à l'eau testée par deux entreprises de mousses à peau intégrée n'était pas davantage viable. Le méthyle formiate était aussi vu comme une technologie potentielle, toutefois, dans le contexte actuel du pays, cette technologie n'est pas encore disponible ; et
- (d) Après des vérifications de sites dans des entreprises de mousse, il a été confirmé que deux d'entre elles (Yakhchavan² avec une consommation de 4,6 tonnes PAO de HCFC-141b et Nobough, avec une consommation de 3,8 tonnes PAO) qui étaient incluses dans la phase I du PGEH ne sont pas éligibles au financement.

6. Sur la base de la situation mentionnée ci-dessus, le gouvernement de la République islamique d'Iran propose, en vertu de la clause de marge de manœuvre de l'Accord, des modifications dans les activités du secteur fabrication des mousses incluses dans la phase I du PGEH, à savoir :

- (a) Reporter à la phase II du PGEH la reconversion des quatre entreprises suivantes de mousse à peau intégrée : Erish Khodro (avec une consommation en 2012 de 4,4 tonnes PAO de HCFC-141b) ; Sanat Foam Iran (0,9 tonne PAO) ; Royan Polymer Co. (2,6 tonnes PAO) ; et Zivar Khodro Co. (1,4 tonne PAO) ;
- (b) Reporter à la phase II du PGEH la reconversion de Homa Sanat, un fabricant de panneaux sandwich en discontinu, dont la consommation a baissé, passant de la valeur de référence de 0,7 tonne PAO de HCFC-141b à 0,2 tonne PAO en 2012 ;
- (c) Inclure dans la phase I du PGEH la reconversion de trois entreprises fabriquant des mousses isolantes pour les réfrigérateurs à usage domestique ayant une consommation totale de 72,6 tonnes PAO en 2012, comme l'indique le tableau 1³ ; et

Tableau 1. Nouvelles entreprises de mousses à inclure dans la phase I du PGEH

Entreprise	Consommation de HCFC-141b (tonnes PAO)				Equipement de référence
	2010	2011	2012	Valeur de référence	
Himalia (1992)	11,6	12,1	13,2	10,7	2 machines à haute-pression (HP) (2003) 2 HP (2006)
Emersun (1992)	36,3	34,1	34,1	18,4	2 HP (1999)
Niksun Sanat Saveh (1993)	20,8	22,4	25,3	6,6	2 basse-pression (LP) (1994, 1996) 1 HP (2010, non éligible)
Total	68,7	68,6	72,6	35,7	

- (d) Réallouer les fonds se rapportant aux quatre fabricants de mousses à peau intégrée

² À sa 68^e réunion, le Comité exécutif a décidé de déduire les coûts se rapportant à Yakhchavan (173 550 \$US) de la troisième tranche de la phase I du PGEH (décision 68/266 (a) (ii)).

³ Les trois entreprises sont en deuxième phase de reconversion : Emerson a obtenu un financement à la 28^e réunion (IRA/REF/28/INV/42), Himalia a obtenu un financement à la 31^e réunion (IRA/REF/31/INV/69) et Niksun Sanat Saveh a bénéficié d'un financement dans le cadre du volet de PNUD du plan national de gestion de l'élimination des CFC (IRA/PHA/42/INV/165). Les trois entreprises ont été reconverties au HCFC-141b.

(840 105 \$US) et aux fabricants de panneaux de laminés stratifiés en discontinu (US \$150000) à la phase II, et les coûts liés à l'une des entreprises non éligibles (Nobough (\$97 172)) aux frais de reconversion des trois nouvelles usines.

7. Les trois nouvelles entreprises devant être incluses dans la phase I du PGEH sont détenues par des capitaux locaux, ont été mises en place avant la date limite et se reconvertiront à la technologie au cyclopentane. Les reconversions incluront l'installation de citernes de stockage et de systèmes de manutention ; des stations de prémélange ; des réservoirs tampons supplémentaires pour polyol ; l'adaptation des machines à haute pression pour la fabrication des mousses et le remplacement des machines à basse pression ; des équipements de sécurité en vue de l'utilisation d'un agent de gonflage inflammable ; l'adaptation des gabarits et des moules ; des travaux électriques et de génie civil ; des formations, des essais, des contrôles et des certifications ; et des fonds de réserve. Les fonds réaffectés à ces reconversions s'élèvent à 1 087 277 \$US avec un impact de 72,6 tonnes PAO. Du fait du nombre de chaînes de fabrication et de l'ampleur de l'exploitation de ces entreprises, celles-ci ont accepté d'apporter une part importante de cofinancement.

8. *Reconversion de huit entreprises dans le secteur des panneaux laminés stratifiés en continu (gouvernement de l'Allemagne) :* Suite aux retards subis dans le processus d'acquisition, les équipements de cinq entreprises ont été livrés en mars 2014. L'installation se fera entre avril et juin 2014. Les trois entreprises restantes en sont à différents stades en matière d'acquisition et achèveront leur reconversion au cours de l'année 2014. La quantité totale de HCFC-141b qui sera éliminée une fois ces huit entreprises reconverties est de 30,7 tonnes PAO. L'élaboration de normes relatives à la fabrication des mousses est en cours et devrait être achevée avant que ces entreprises ne commencent la fabrication avec des formulations à base de HC. Un atelier sur la technologie des mousses a été organisé et un mémorandum d'accord a été signé par des entreprises de mousse afin de constituer une association juridiquement reconnue de fabricants de mousses.

Activités dans secteur de la fabrication des équipements de climatisation (PNUD)

9. Le mémorandum d'accord pour la mise en œuvre du projet de reconversion d'une entreprise dans le secteur de la fabrication d'appareils de climatisation domestique a été signé en octobre 2012. La nouvelle conception des produits et de l'aménagement de l'usine pour la fabrication de climatiseurs à base de HCFC-410A a été achevée en décembre 2012. Le processus d'acquisition des équipements a été finalisé à la fin de 2013 et l'entreprise devrait commencer la fabrication d'un prototype de climatiseurs en avril 2014. L'achèvement du projet est prévu pour décembre 2014.

Activités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération (gouvernement de l'Allemagne et PNUE)

10. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation :

- (a) Dix supermarchés ont été sélectionnés pour une démonstration sur les réductions des taux de fuite de HCFC. Ils reçoivent des outils de suivi leur permettant de suivre dans leurs systèmes les fuites et la consommation de frigorigènes, avant de recevoir une assistance technique pour modifier ces systèmes et réduire les fuites. Des carnets de route ainsi qu'une documentation spécifique ont été préparés pour chaque système d'unité de condensation et distribués aux supermarchés. Dans un supermarché, la démonstration a commencé en janvier 2014 avec la modification d'une unité de condensation pour créer un système étanche ;
- (b) Un atelier a été organisé sur l'utilisation des équipements de réfrigération et de

climatisation dans les supermarchés, notamment sur la réduction des fuites et l'amélioration de l'efficacité énergétique, les bonnes pratiques en matière d'entretien, les frigorigènes de remplacement et les normes ;

- (c) L'outil de suivi en ligne a été mis au point et sera officiellement introduit en ligne lorsque la traduction en langue locale ainsi que les premiers essais seront achevés ;
- (d) Un atelier d'une durée de trois jours de formation des formateurs aux bonnes pratiques en matière d'entretien des équipements de réfrigération a été organisé en février 2013. Au total, 34 formateurs provenant de 20 provinces du pays y ont participé, qui, à leur tour, formeront d'autres techniciens ; et
- (e) Le gouvernement de l'Allemagne a préparé de la documentation sur le contrôle des fuites et la conception de systèmes étanches qui a été distribuée, rédigée dans la langue locale, pour servir de lignes directrices.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

11. L'Unité de mise en œuvre et de suivi du projet a continué à fournir un soutien à l'Unité nationale de l'ozone (UNO) concernant la mise en œuvre de quotas de HCFC pour les importateurs enregistrés et autorisés, la coordination et l'interaction avec les entreprises bénéficiaires pour la mise en œuvre du projet et pour la gestion courante des activités du PGEH, y compris l'administration et la coordination avec d'autres agences.

Rapport de vérification

12. Un rapport de vérification provisoire pour l'année 2013 a été soumis à la suite de la demande de financement de la tranche. Le rapport a confirmé que le gouvernement assure la mise en œuvre d'un système d'autorisation et de quotas pour importations et exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC pour 2013 était de 358,00 ODP tonnes. Un rapport de vérification définitif sera remis après la soumission du rapport de mise en œuvre du programme de pays en mai 2014.

Situation du décaissement des fonds

13. En mars 2014, sur les 8 601 233 \$US approuvés pour les première et deuxième tranches, 3 950 613 \$US avaient été décaissés. Le solde de 4 650 620 \$US sera décaissé en 2014 et en 2015 (tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier des première et deuxième tranches du PGEH de la République islamique d'Iran

TRANCHES	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	2 242 000	809 000	1 370 000	658 000	3 612 000	1 467 000
ONUDI	1 300 000	1 239 733	830 000	149 261	2 130 000	1 388 994
Allemagne	2 063 000	936 830	534 233	54 495	2 597 233	991 325
PNUE	262 000	103 294	0	0	262 000	103 294
Total	5 867 000	3 088 857	2 734 233	861 756	8 601 233	3 950 613
Taux de décaissement (%)	53		32		46	

Plan de mise en œuvre pour la troisième tranche du PGEH

14. Au cours de la troisième tranche de financement du PGEH, le gouvernement de la République islamique d'Iran continuera de mettre en application le système d'autorisation et de quotas pour les HCFC, le mémorandum d'accord pour les entreprises de formulation sera signé afin de commencer l'élaboration de formulations de polyols à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG), la mise en œuvre du projet d'investissement dans le secteur de la fabrication des équipements de climatisation sera achevée, et les projets visant six entreprises de mousses du secteur des panneaux en continu et sept du secteur de fabrication de panneaux en discontinu seront également finalisés. Si le Comité exécutif approuve la demande de remplacement des entreprises dans le secteur des mousses, la reconversion de trois nouveaux projets dans le secteur de la réfrigération à usage domestique débutera pour s'achever en 2015.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT**OBSERVATIONS**Systeme d'autorisation operationnel

15. Le gouvernement de la République islamique d'Iran a déjà émis des quotas d'importations de HCFC pour 2013 et 2014 conformément aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Consommation de HCFC et vérification

16. La consommation de HCFC pour la période 2009-2013 en République islamique d'Iran figure au tableau 3. La consommation de HCFC en 2012 et la consommation de HCFC estimée de 2013 sont inférieures à la valeur de référence établie aux fins de conformité.

Tableau 3 : Consommation de HCFC en République islamique d'Iran (communiquée au titre de l'article 7 pour 2009-2012 et estimée pour 2013)

HCFC	2009	2010	2011	2012	2013 (*)	Valeur de référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	2 841,75	3 107,31	3 024,98	3 029,06	2 887,00	2 974,6
HCFC-141b	1 870,90	2 071,54	1 913,72	1 906,46	1 806,00	1 971,2
Total (TM)	4 712,65	5 178,85	4 938,70	4 935,52	4 693,00	4 945,8
Tonnes PAO						
HCFC-22	156,30	170,90	166,37	166,60	159,00	163,6
HCFC-141b	205,80	227,87	210,51	209,71	199,00	216,9
Total (tonnes PAO)	362,10	398,80	376,88	376,31	358,00	380,5

* Vérification indépendante provisoire sur la base des données préliminaires pour 2013.

Entreprises de formulation

17. Notant les difficultés rencontrées par l'entreprise de formulation USC au cours de ces trois dernières années pour identifier une technologie convenant au marché iranien, le Secrétariat a demandé au PNUD de réévaluer le rôle de cette entreprise de formulation pendant la phase I et de fournir une approche de projet révisée et un cadre de mise en œuvre tenant compte des conditions locales actuelles. Le PNUD s'entretient toujours avec l'entreprise de formulation sur la faisabilité à l'heure actuelle de l'introduction d'agents de gonflage de substitution. Sur la base des résultats de ces entretiens, le PNUD proposera une autre orientation qui pourrait éventuellement inclure l'identification d'une entreprise de mousses pouvant faire l'objet d'une reconversion et l'ajournement d'USC à la phase II.

Proposition de remplacement des entreprises du secteur des mousses

Retrait de la proposition soumise à la 71^e réunion

18. La proposition de l'ONUDI a été soumise à la 71^e réunion puis retirée lorsqu'après vérification il a été constaté que l'une des nouvelles entreprises proposées (Ayra Baron) avait déjà bénéficié de l'aide du gouvernement de l'Allemagne. L'ONUDI ne l'avait pas indiqué initialement car l'entreprise était également connue sous le nom d'Electrosteel. Compte tenu de cette situation, une proposition modifiée est présentée à la 72^e réunion afin d'inclure l'entreprise Niksun Sanat Saveh à la place d'Ayra Baron.

19. Suite à la méprise autour d'Ayra Baron/Electrosteel et au fait qu'au cours de la mise en œuvre du PGEH deux autres entreprises avaient été considérées après vérification comme n'étant pas éligibles, les agences concernées, à la demande du Secrétariat, ont confirmé que toutes les entreprises restantes bénéficiant d'une aide consomment actuellement du HCFC-141b et sont éligibles à un financement, et ont fourni des informations sur tous les différents noms utilisés par chaque entreprise et les niveaux de consommation de HCFC-141b.

Nouvelle proposition soumise à la 72^e réunion

20. En examinant la proposition de l'ONUDI de reporter la reconversion de cinq entreprises à la phase II et d'utiliser les fonds s'y rapportant pour inclure trois nouvelles entreprises dans la phase I, le Secrétariat a noté les points suivants :

- (a) La reconversion des trois nouvelles entreprises est d'un meilleur rapport coût-efficacité que celles qui sont reportées à la phase II. Le rapport coût-efficacité du volet des mousses mis en œuvre par l'ONUDI passera de 8,60 \$US/kg approuvés initialement à 3,13 \$US/kg, compte tenu que 88,1 tonnes PAO seront éliminées au lieu de 32,0 tonnes PAO, ceci pour le même niveau de financement ;
- (b) L'ONUDI propose que les 97 172 \$US associés à l'entreprise Nobough qui s'est révélée ne pas être éligible soient réalloués aux nouvelles entreprises éligibles à inclure dans la phase I, prenant note que la consommation de Nobough de 3,8 tonnes PAO restera déduite du point de départ du fait que l'entreprise sera reconvertie à une technologie sans HCFC à l'aide de ses propres ressources ;
- (c) En conséquence de la plus importante consommation prise en main dans le cadre de la phase I, 63,1 tonnes PAO supplémentaires de HCFC-141b seront déduites de la consommation éligible restante ; et
- (d) La nouvelle proposition assurera que pratiquement toutes les entreprises de réfrigération à usage domestique bénéficieront d'une assistance comparable, réduisant ainsi les distorsions dans ce secteur.

21. Les activités révisées du volet sur les mousses mises en œuvre par l'ONUDI dans la phase I du PGEH pour la République islamique d'Iran sont indiquées au tableau 4.

Tableau 4. Activités révisées dans le volet sur les mousses de l'ONUDI dans la phase I du PGEH

Sous-secteur	Entreprise	Consommation (tonnes PAO)	Coûts (\$US)
Entreprises actuellement en cours de mise en œuvre*			
Réfrigérateurs à usage domestique	Azar Soozan Tabriz (Silwan)	2,0	1 419 000
Réfrigérateurs à usage domestique	Gol Asay Sarma	2,6	
Réfrigérateurs à usage domestique	Golbin	1,2	
Réfrigérateurs à usage domestique	Soren Neishaboor	1,3	
Panneaux en discontinu	Ammut panel	1,1	
Panneaux en discontinu	Paya Telec. Industries Co.	1,4	
Panneaux en discontinu	Poushesh Fomdare Gharb Co.	2,0	
Panneaux en discontinu	Parsin Gostar Jonoub Co.	3,9	
Total partiel		15,5	
Nouvelles entreprises supplémentaires**			
Réfrigération	Himalia	13,2	390 000
Réfrigération	Emerson	34,1	477 277
Réfrigération	Niksun Sanat Saveh	25,3	220 000
Total partiel		72,6	1 087 277
Impact du plan révisé (activités financées)		88,1	2 506 277
Entreprises non éligibles			
Panneaux en discontinu	Nobough Sarmayesh Co.	3,8	0
Réfrigération à usage domestique	Yakhchavan Co.	4,6	0
Total partiel pour les entreprises non éligibles		8,4	0
Total de l'impact pour les entreprises éligibles et les entreprises non éligibles		96,5	2 506 277
Entreprises à reporter à la phase II			
Mousse à peau intégrée	Erish Khodro	4,4	
Mousse à peau intégrée	Sanat Foam Iran	0,9	
Mousse à peau intégrée	Royan Polymer Co.	2,6	
Mousse à peau intégrée	Zivar Khodro Co.	1,4	
Panneaux en discontinu	Homa Sanat	0,2	
Total de l'impact des entreprises à reporter à la phase II		9,5	

*Devant être finalisé en 2014.

**Pour commencer la mise en œuvre avec des fonds issus de la troisième tranche.

Analyse des deuxièmes phases de reconversion

22. Comme il s'agit pour ces trois entreprises d'une deuxième reconversion, l'analyse suivante a été entreprise conformément aux décisions 60/44(b) et 62/16 (tableau 5).

Tableau 5. Analyse des deuxièmes reconversions

Description	Impact (PAO)	Financement (\$US)	Coût-efficacité (\$US/kg)	Coût-efficacité (\$US/tPAO)
Mousse (panneaux en continu) phase I	24,4	1 725 240	7,78	70,71
Mousse (panneaux) phases futures*	37,3		7,78	70,71
Mousse (rigide) incluses dans la phase I	6,1	377 575	6,81	61,90
Mousse (mousse PU rigide, autres) phases futures*	18,4		6,81	61,90
Mousse (à peau intégrée) phase I	7,6	840 105	12,16	110,54
Mousse (à peau intégrée) phases futures*	7,6		12,16	110,54
Mousse (panneaux en discontinu) phase I	13,9	1 003 175	12,13	110,24
Mousse (panneaux en discontinu) phase I mais considéré non éligible – Nobough	3,8	97 172	2,81	25,57
Mousse (réfrigération à usage domestique) phase I mais considéré non éligible – Yakhchavan	4,6	173 550	4,15	37,73
Mousse (réfrigération à usage domestique) phase I	7,2	565 825	8,64	78,59
Mousse (réfrigération à usage domestique) Phases futures*	3,4		8,64	78,59
Mousse XPS (non inclus)*	2,3		5,23	77,26
Climatisation à usage domestique phase I	29,3	3 860 246	7,25	131,75
Climatisation à usage domestique phases futures	11		7,25	131,75
Climatisation à usage commercial (non inclus)	1,7		4,50	81,82
Climatisation à usage industriel (refroidisseurs)*	19,4		4,50	81,82
Réfrigération à usage commercial (phases futures)*	39,2		4,50	81,82
Réfrigération à usage industriel (phases futures)*	9,9		4,50	81,82
Réfrigération pour transports (phases futures)*	0,6		4,50	81,82
Mousse (réfrigération à usage domestique) ajouté à phase I – 2 ^{ème} phase (Himalia)	10,7	390 000	3,25	29,54(**)
Mousse (réfrigération à usage domestique) ajouté à phase I – 2 ^{ème} phase (Emerson)	18,4	477 277	1,53	13,99(**)
Mousse (réfrigération à usage domestique) ajouté à phase I – 2 ^{ème} phase (Niksun Sanat Saveh)	18,7	220 000	1,46	8,69(**)
Total fabrication	295,4			
Entretien	85,2			
Total valeur de référence	380,5			

*Estimation

**Rapport coût-efficacité calculé sur la base de la consommation de 2012.

23. Sur la base du tableau 5, il a été conclu que bien que les deuxièmes reconversions ne soient pas indispensables pour parvenir à l'objectif de réduction de 35 pour cent, il s'agit des activités du meilleur rapport coût-efficacité qui peuvent être entreprises dans le secteur de la fabrication en République islamique d'Iran. C'est pourquoi, conformément aux mesures politiques existantes, ces entreprises seront éligibles au financement complet des surcoûts.

Engagement pour réduire la consommation de HCFC par rapport à la valeur de référence

24. La phase I du PGEH pour la République islamique d'Iran a été approuvée à la 63^e réunion pour atteindre l'objectif de réduction de HCFC de 10 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici au 1^{er} janvier 2015. Les activités approuvées dans le cadre de la phase I avaient réduit la consommation de HCFC de 101,3 tonnes PAO (26 pour cent par rapport à la valeur de référence). Avec le plan sectoriel des mousses révisé proposé par l'ONUDI, les activités financées permettront une réduction de 164,4 tonnes PAO, ce qui correspond à 43,2 pour cent par rapport à la valeur de référence. En tenant compte de ceci et

en gardant à l'esprit le calendrier de la mise en œuvre du projet, le gouvernement s'engage à réduire sa consommation de HCFC de 15 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici au 1^{er} janvier 2017.

Révision de l'Accord du PGEH

25. Sur la base du plan sectoriel des mousses révisé communiqué par l'ONUDI, les paragraphes et les appendices pertinents de l'Accord ont été mis à jour et un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour préciser que l'accord mis à jour remplace ce qui a été conclu à la 68^e réunion, comme l'indique l'annexe I au présent document. L'Accord intégral révisé sera joint au rapport final de la 72^e réunion.

Conclusion

26. Le Secrétariat note que la mise en œuvre du PGEH pour la République islamique d'Iran progresse. Les projets d'investissement dans les secteurs de la climatisation et de la fabrication des mousses continuent à être mis en œuvre en vue de leur achèvement en 2014, et la mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération se poursuit comme prévu. Bien que le projet des entreprises de formulation ait rencontré des difficultés dans le choix d'une technologie à faible potentiel de réchauffement de la planète, la reconversion aidera les entreprises de fabrication de mousses au cours de la phase II. Le niveau de décaissement de la deuxième tranche dépassait 20 pour cent au moment de la soumission de la demande.

27. Le gouvernement demande l'approbation de la proposition de remplacer cinq entreprises éligibles appartenant au secteur des mousses à peau intégrée et des panneaux de laminés stratifiés en discontinu par trois entreprises appartenant au secteur de la réfrigération à usage domestique pour un coût identique mais avec des quantités plus importantes de HCFC à éliminer. Les coûts alloués à une entreprise n'étant pas éligible seront aussi réalloués aux nouvelles entreprises. De plus, la proposition aboutit à un plan d'un meilleur rapport coût-efficacité, à de plus grandes réductions de HCFC et à l'engagement de la part du gouvernement de réduire la consommation de HCFC de 15 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici au 1^{er} janvier 2017.

28. Une vérification finale sera soumise au cours des prochains mois. Compte tenu que la vérification de la consommation de 2013 est une condition préalable au financement des tranches en 2014, mais aussi que la demande actuelle de la tranche a été initialement soumise à la 70^e et à la 71^e réunion en 2013, que le passage à deux réunions annuelles du Comité exécutif a placé la première réunion de l'année juste après le 1^{er} mai accordant ainsi un délai limité pour une vérification complète des données de 2013, et compte tenu du fait qu'aucun projet supplémentaire sur les mousses ne peut commencer sans l'approbation de la tranche, le Secrétariat suggère d'approuver la tranche, étant entendu que les fonds ne seront transférés au PNUD et à l'ONUDI que lorsque le Secrétariat aura reçu un rapport de vérification confirmant qu'en 2013 le gouvernement de la République islamique d'Iran était en conformité avec le Protocole de Montréal et avec l'Accord conclu entre le gouvernement et le Comité exécutif.

RECOMMANDATION

29. Le Comité exécutif pourrait envisager de :

(a) Prendre note :

- (i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en République islamique d'Iran ;
- (ii) Du changement dans le plan pour le secteur des mousses proposé par l'ONUDI et

du fait qu'un montant de 97 127 \$US se rapportant à une entreprise de fabrication de mousses non éligible (Nobough) sera réalloué à de nouvelles entreprises éligibles à un financement fabriquant des mousses isolantes pour réfrigérateurs à usage domestique qui ont été ajoutées à la phase I, mais que sa réduction de tonnage (3,8 tonnes PAO) sera toujours déduite du point de départ ;

- (iii) Que le gouvernement de la République islamique d'Iran s'engage à réduire sa consommation de HCFC de 15 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici au 1^{er} janvier 2017 ;
 - (iv) Que le Secrétariat du Fonds a mis à jour le paragraphe 1, Appendices 2-A de l'Accord conclu entre le gouvernement de République islamique d'Iran et le Comité exécutif, sur la base du plan sectoriel révisé soumis par l'ONUDI, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace l'Accord conclu à la 68^e réunion, comme l'indique l'annexe 1 au présent document ;
- (b) Déduire 63,1 tonnes PAO supplémentaires de la consommation restante admissible ; et
- (c) Approuver la troisième tranche de la phase I du PGEH pour la République islamique d'Iran et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour 2014 pour un montant de 622 711 \$US, soit 477 816 \$US plus 35 836 \$US de coûts d'appui d'agence pour le PNUD, et 101 450 \$US plus 7 609 \$US de coûts d'appui d'agence pour l'ONUDI, étant entendu que les fonds approuvés ne seront transférés au PNUD et à l'ONUDI que lorsque le Secrétariat aura reçu un rapport de vérification confirmant que le gouvernement de la République islamique d'Iran était en conformité avec le Protocole de Montréal et l'Accord conclu entre le gouvernement et le Comité exécutif.

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN ET LE COMITE EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES

(Les changements pertinents sont en caractères gras)

1. Le présent Accord représente l'entente conclue entre le gouvernement de la République islamique d'Iran (le « Pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone indiquées à l'appendice 1-A (les « Substances ») à un niveau durable de **323,42** tonnes PAO d'ici au 1^{er} janvier 2017 en vertu du calendrier de réduction du Protocole Montréal.

16. Le présent accord révisé remplace l'accord conclu entre le gouvernement de la République islamique d'Iran et le Comité exécutif à la 68^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)*	s.o.	s.o.	380,5	380,5	342,45	342,45	342,45	s.o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	380,5	380,5	342,45	342,45	323,42	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'Agence principale (PNUD) (\$US)	2 242 000	1 370 000	477 816	0	475 930	0	0	4 565 746
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	168 150	102 750	35 836	0	35 695	0	0	342 431
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (PNUE) (US\$)	262 000	0	0	0	0	0	0	262 000
2.4	Coût d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	34 060	0	0	0	0	0	0	34 060
2.5	Financement convenu pour l'agence de coopération (ONUDI) (US\$)	1 300 000	830 000	101 450		274 827	0	0	2 506 277
2.6	Coût d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	97 500	62 250	7 609		20 612	0	0	187 971
2.7	Financement convenu pour l'Allemagne, agence de coopération (US \$)	2 063 000	534 233	0	0	288 582	0	0	2 885 815
2.8	Coût d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	234 079	60 617	0	0	32 744	0	0	327 440
3.1	Total du financement convenu (\$US)	5 867 000	2 734 233	579 266	0	1 039 339	0	0	10 219 838
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	533 789	225 617	43 445	0	89 051	0	0	891 902
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	6 400 789	2 959 850			1 128 390			11 111 740
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)								38,6
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)								-
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)								125,0
4.2.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)								125,8
4.2.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)								-
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b (tonnes PAO)								91,1
